



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 14 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-61

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 – Nomination du secrétaire de séance

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 08 juin 2021, s'est réuni le lundi 14 juin 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi quatorze juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 08 juin 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Christiane AKNOUCHE, Déléguée de la commune de BAILLET-EN-FRANCE

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Ingrid DE WAZIÈRES (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Patrice PAGNOU (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CARPF : Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)
Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 – Nomination du secrétaire de séance

EXPOSÉ DES MOTIFS

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, indiqué également au sein de l'article 15 du règlement intérieur du Comité du Syndicat : « Au début de chacune de ses séances, le Comité Syndical nomme [...] un membre pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Le Comité Syndical, sur proposition de Monsieur le Président, nomme un secrétaire de séance.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoît JIMENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-15,

Vu le règlement intérieur du SIAH et notamment son article 15,

Considérant la nécessité de nommer un secrétaire de séance,

Considérant la candidature de Christiane AKNOUCHE,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Nomme Christiane AKNOUCHE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

2- Et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette nomination.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 14 juin 2021

Benoît JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité

le : 13/07/2021

Affichée le : 13/07/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 14 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-62

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du lundi 22 mars 2021

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 08 juin 2021, s'est réuni le lundi 14 juin 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi quatorze juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 08 juin 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Christiane AKNOUCHE, Déléguée de la commune de BAILLET-EN-FRANCE

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Ingrid DE WAZIÈRES (Epias-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Patrice PAGNOU (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CARPF : Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du lundi 22 mars 2021

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article 27 du règlement intérieur du Comité du Syndicat prévoit que les séances publiques donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal. Celui-ci doit contenir les éléments nécessaires, tant à l'information du public, qu'à celle du Préfet chargé du contrôle de légalité sur les décisions prises par le Comité du SIAH. Il contient par exemple les interventions des Élus en séance.

Chaque procès-verbal est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du Comité Syndical ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification. Cette rectification éventuelle, soumise au vote en même temps que le document, est enregistrée au procès-verbal suivant.

Le procès-verbal relatif à la séance du lundi 22 mars 2021 a été validé par Philippe SELOSSE, secrétaire de séance, délégué de la commune d'ÉCOUEN.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du Comité du SIAH et notamment son article 27,

Considérant la validation du procès-verbal du Comité du Syndicat du lundi 22 mars 2021 par Philippe SELOSSE, secrétaire de séance,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Approuve le procès-verbal du Comité du Syndicat du lundi 22 mars 2021,

2- Et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce procès-verbal.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 14 juin 2021

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 13/07/2021

Affichée le : 13/07/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 14 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-63

ASSAINISSEMENT

3 – Signature de l'avenant n° 2 au marché public de contrôle technique pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 500)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 08 juin 2021, s'est réuni le lundi 14 juin 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi quatorze juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 08 juin 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Christiane AKNOUCHE, Déléguée de la commune de BAILLET-EN-FRANCE

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Ingrid DE WAZIÈRES (Epias-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Patrice PAGNOU (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CARPF : Ramzi ZINAOU (Garges-lès-Gonesse) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

ASSAINISSEMENT

3 – Signature de l'avenant n° 2 au marché public de contrôle technique pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 500)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 26 juin 2015, le SIAH a signé un marché public avec l'entreprise BUREAU VERITAS CONSTRUCTION portant sur une mission de contrôle technique pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE.

Le 07 mars 2018, un premier avenant a été passé afin de transférer les prestations à une nouvelle entité juridique de BUREAU VERITAS en raison d'une restructuration interne. L'avenant n'a pas eu d'impact financier sur le marché public.

Au cours de l'année 2020, la situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a causé des difficultés techniques dans la réalisation des prestations. Par ailleurs, l'allongement de la durée du chantier relatif à l'extension de la station de dépollution amène à prolonger les prestations de contrôle technique. Le présent avenant a donc pour objet de prendre en compte les nouvelles dispositions relatives à certaines prestations du marché. Les autres prestations sont réputées demeurer inchangées et s'appliquent conformément aux dispositions du marché initial.

Les prestations supplémentaires portent notamment sur des visites de chantier et sur l'allongement de la durée des travaux.

L'avenant rendu nécessaire a un impact financier sur le marché public selon les modalités suivantes :

- Montant HT initial des prestations : 152 070,00 € ;
- Montant HT de l'avenant : 54 960,00 € ;
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant initial des travaux : 36,14 % ;
- Nouveau montant HT du marché : 207 030,00 €.

Les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2313.

Cet avenant a été approuvé par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 17 mai 2021.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Roland PY,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L. 2194-1,

Vu l'avenant n° 2 relatif au marché public de contrôle technique pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE,

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 2,

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 17 mai 2021,

ASSAINISSEMENT

3 – Signature de l'avenant n° 2 au marché public de contrôle technique pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 500)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'avenant n° 2 relatif au marché public de contrôle technique pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE,
- 2- **Prend acte** que l'avenant n° 2 prévoit une augmentation par rapport au montant initial du marché de 36,14 %,
- 3- **Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2313,
- 4- **Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 14 juin 2021

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité

le : 13/07/2021

Affichée le : 13/07/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 14 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-64

ASSAINISSEMENT

4 – Signature de l'avenant n° 4 au marché public de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance (CREM) relatif à l'extension et à la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 500)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 08 juin 2021, s'est réuni le lundi 14 juin 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi quatorze juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 08 juin 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Christiane AKNOUCHE, Déléguée de la commune de BAILLET-EN-FRANCE

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Ingrid DE WAZIÈRES (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Patrice PAGNOU (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CARPF : Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)
Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

ASSAINISSEMENT

4 – Signature de l'avenant n° 4 au marché public de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance (CREM) relatif à l'extension et à la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 500)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le marché public concernant la Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance (CREM) relatif à l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE a été signé le 06 juillet 2017 avec le Groupement conjoint à mandataire solidaire OTV, pour un montant de 199 351 402,00 € HT.

La durée globale du marché est de 10 ans à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la phase 1.

Dans le cadre de ce marché, il apparaît nécessaire de passer un quatrième avenant.

Rappel sur les avenants précédents :

L'avenant n° 1 a notamment porté sur la question de l'avance, dont la formulation juridique dans les pièces de marché ne permettait pas un calcul précis. Cet avenant n'a pas eu d'incidence financière sur le marché.

L'avenant n° 2 a quant à lui porté sur plusieurs modifications techniques du marché, et notamment sur la gestion des situations inhabituelles pour les prestations d'exploitation maintenance ainsi que sur le calcul de la révision des prix. Cet avenant de 208 313,00 € HT a eu un impact de + 0,10 % sur le montant du marché.

Enfin, l'avenant n° 3 a apporté plusieurs modifications d'ordre technique (exemple : évolution des caractéristiques environnementales de certaines parcelles de l'emprise générale de l'opération, changement de la technologie des pompes de transfert des boues, évolution de la désodorisation de la zone de clarification ainsi que des installations provisoires de chantier). Cet avenant n° 3, d'un montant de 518 137,00 € HT, a eu un impact de + 0,36 % (pourcentage cumulé avec les modifications des avenants n° 1 et n° 2) par rapport au montant initial du marché public (montant de base, sans les avenants précédents).

Objet de l'avenant n° 4 :

Le présent avenant a pour objet :

- La prise en compte de modifications techniques (rénovation des structures immergées des ponts clarificateurs, réutilisation des canalisations d'alimentation des décanteurs, etc.),
- La prise en compte des conséquences directes de l'arrêt de chantier entre le 16/03/2020 et le 04/05/20 pris en application des mesures gouvernementales dans le cadre de la pandémie liée à la COVID-19,
- De permettre la réception des bâtiments du SIAH et de l'exploitant séparément des autres prestations de l'opération.

Cet avenant n° 4 a un impact financier sur le marché selon les modalités suivantes :

- Montant initial HT du marché : 199 351 402,00 €
- Montant HT du marché suite aux avenants 1, 2 et 3: 200 077 852 €
- **Montant HT de l'avenant 4 : 4 070 338 € HT**
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au dernier montant du marché (avenants 1, 2 et 3 compris) : + 2,03 %
- **% d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant initial du marché : + 2,41 %**
- **Nouveau montant HT du marché : 204 148 190 €**

Les crédits sont prévus au budget annexe relatif à la compétence assainissement, chapitre 23, article 2313.

Cette modification est conforme à l'article L. 2194-1 du Code de la commande publique.

Cet avenant a été approuvé par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 31 mai 2021.

ASSAINISSEMENT

4 – Signature de l'avenant n° 4 au marché public de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance (CREM) relatif à l'extension et à la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 500)

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Roland PY,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L. 2194-1,

Vu l'avenant n° 4 relatif au marché public de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance (CREM) relatif à l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 500),

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 4,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve** l'avenant n° 4 relatif au marché public de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance (CREM) relatif à l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 500),
- 2- Prend acte** que l'avenant comprend une incidence financière cumulée avec les avenants précédents de 2,41 %,
- 3- Prend acte** que les crédits sont prévus au budget relatif à la compétence assainissement, eaux usées chapitre 23, article 2313,
- 4- Et autorise** le Président à signer l'avenant n° 4, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 14 juin 2021

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité

le : 13/07/2021

Affichée le : 13/07/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 14 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-65

ASSAINISSEMENT

5 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une canalisation de transfert pour le rejet des eaux traitées par la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE dans le collecteur d'eaux pluviales GARGES-EPINAY (Opération n° 500B)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 08 juin 2021, s'est réuni le lundi 14 juin 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi quatorze juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 08 juin 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Christiane AKNOUCHE, Déléguée de la commune de BAILLET-EN-FRANCE

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Ingrid DE WAZIÈRES (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Patrice PAGNOU (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CARPF : Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)
Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

ASSAINISSEMENT

5 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une canalisation de transfert pour le rejet des eaux traitées par la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE dans le collecteur d'eaux pluviales GARGES-EPINAY (Opération n° 500B)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 09 avril 2018, le SIAH a signé un marché public avec ARTELIA relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception-réalisation d'une canalisation dans le cadre de l'extension de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE.

La durée initiale d'une des phases prévues au marché (phase « ACT ») devait se dérouler sur une période d'environ 5 mois (entre le 06/08/2018 et le 20/12/2018). Or, cette phase a été lancée le 10 avril 2019 et s'est achevée le 31 décembre 2020, soit sur une durée globale de presque 21 mois.

Cet allongement de la durée s'explique par plusieurs facteurs :

- Le caractère innovant de certaines offres déposées, qui ont nécessité des vérifications complémentaires auprès de services de l'État quant à leur compatibilité avec les textes réglementaires et administratifs applicables en zones naturelles protégées notamment ;
- Le renouvellement municipal intervenu en mars et juin 2020 ;
- La pandémie de COVID-19.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte cet allongement de la durée de leur mission.

L'avenant rendu nécessaire, a un impact financier sur le marché public selon les modalités suivantes :

- Montant HT initial des prestations : 375 562,50 €
- Montant HT de l'avenant : 14 840,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant initial des prestations : + 3,95 %
- Nouveau montant HT du marché : 390 402,50 €

Les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315.

Cette modification est conforme à l'article L. 2194-1 du Code de la commande publique.

Compte tenu de son faible impact financier, cet avenant n'a pas été soumis à la Commission d'Appel d'Offres.

ASSAINISSEMENT

5 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une canalisation de transfert pour le rejet des eaux traitées par la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE dans le collecteur d'eaux pluviales GARGES-EPINAY (Opération n° 500B)

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Roland PY,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L. 2194-1,

Vu l'avenant n° 1 relatif au marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception-réalisation d'une canalisation dans le cadre de l'extension de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 500B),

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 1,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve** l'avenant n° 1 relatif au marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception-réalisation d'une canalisation dans le cadre de l'extension de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE, (Opération n° 500B),
- 2- Prend acte** que l'avenant n° 1 prévoit une augmentation par rapport au montant du initial du marché de 3,95 %,
- 3- Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 4- Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 14 juin 2021

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 13/07/2021

Affichée le : 13/07/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 14 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-66

ASSAINISSEMENT

6 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public de Conception-Réalisation relatif à une canalisation de transfert pour le rejet des eaux traitées par la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE dans le collecteur d'eaux pluviales GARGES-EPINAY (Opération n° 500A)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 08 juin 2021, s'est réuni le lundi 14 juin 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi quatorze juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 08 juin 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Christiane AKNOUCHE, Déléguée de la commune de BAILLET-EN-FRANCE

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Ingrid DE WAZIÈRES (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Patrice PAGNOU (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CARPF : Ramzi ZINAOU (Garges-lès-Gonesse) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)
Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

ASSAINISSEMENT

6 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public de Conception-Réalisation relatif à une canalisation de transfert pour le rejet des eaux traitées par la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE dans le collecteur d'eaux pluviales GARGES-EPINAY (Opération n° 500A)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le marché public de Conception-Réalisation relatif à la réalisation d'une canalisation de transfert pour le rejet des eaux traitées par la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE a été signé le 22 janvier 2021 avec un groupement d'entreprise dont le mandataire est la société BESSAC, pour un montant de 7 835 846,00 € HT.

Dans le cadre de ses études, l'entreprise BESSAC a proposé l'utilisation d'un béton bas carbone pour la réalisation de la canalisation, représentant une réelle innovation technique à laquelle le SIAH a accepté de s'associer.

Afin d'acter cette modification, il convient de passer un avenant au marché. Cet avenant a un impact financier selon les modalités suivantes :

- Montant initial HT du marché : 7 835 846,00 €
- Montant HT de l'avenant : 50 000,00 €
- **% d'écart introduit par l'avenant : + 0,63 %**
- Nouveau montant HT du marché : 7 885 846,00 €

Compte tenu du faible impact financier de cet avenant, celui-ci, conformément toutefois à la réglementation, n'a pas été soumis à la Commission d'Appel d'Offres.

Les crédits sont prévus au budget eaux usées relatif à la compétence assainissement, chapitre 23, article 2315.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Roland PY,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L. 2194-1,

Vu l'avenant n° 1 relatif à la réalisation d'une canalisation de transfert pour le rejet des eaux traitées par la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 500A),

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 1,

ASSAINISSEMENT

6 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public de Conception-Réalisation relatif à une canalisation de transfert pour le rejet des eaux traitées par la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE dans le collecteur d'eaux pluviales GARGES-EPINAY (Opération n° 500A)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'avenant n° 1 relatif à la réalisation d'une canalisation de transfert pour le rejet des eaux traitées par la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 500A),
- 2- **Prend acte** que l'avenant comprend une incidence financière de + 0,63%,
- 3- **Prend acte** que les crédits sont prévus au budget eaux usées relatif à la compétence assainissement, chapitre 23, article 2315,
- 4- **Et autorise** le Président à signer l'avenant n° 1, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 14 juin 2021

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 13/07/2021

Affichée le : 13/07/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 14 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-67

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

7 – Lancement du marché public à bons de commande pour la réalisation de campagnes de mesures hydrauliques temporaires sur les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et cours d'eau (Marché n° 06-21-28)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 08 juin 2021, s'est réuni le lundi 14 juin 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi quatorze juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 08 juin 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Christiane AKNOUCHE, Déléguée de la commune de BAILLET-EN-FRANCE

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Ingrid DE WAZIÈRES (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Patrice PAGNOU (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CARPF : Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)
Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

7 – Lancement du marché public à bons de commande pour la réalisation de campagnes de mesures hydrauliques temporaires sur les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et cours d'eau (Marché n° 06-21-28)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Afin d'assurer le bon fonctionnement de ses installations, d'optimiser le fonctionnement de ses réseaux et de réaliser des diagnostics de dysfonctionnement, le SIAH a recours à un marché public relatif à la réalisation des campagnes de mesures hydrauliques temporaires sur les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et les cours d'eau.

Les campagnes de mesures, réalisées à l'aide d'appareils portatifs, visent en majorité à alimenter les données des études hydrauliques. Elles peuvent aussi intervenir en appui des marchés d'études de faisabilité, d'études préalables ou de maîtrise d'œuvre en assainissement ou en rivière.

Le précédent marché arrive à son terme en octobre 2021. Le Syndicat doit donc procéder, dans le respect des règles relatives à la commande publique, à la passation d'un nouveau marché.

Le marché prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec montant maximum et sera lancé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1 et L. 2125-1 du Code de la commande publique.

Ce marché entrera en vigueur à compter de sa date de notification pour une durée d'un an reconductible trois fois, soit une durée globale de quatre ans.

Le montant prévisionnel pour l'ensemble des prestations est de 152 050,00 € HT maximum par an, soit un total de 608 200,00 € HT, sur la durée globale du marché de quatre ans.

Les crédits sont inscrits au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 617 et au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées chapitre 011, article 617.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Maurice MAQUIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1 et L. 2125-1,

Considérant la nécessité de lancer un marché public sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande et selon la procédure d'appel d'offres ouvert,

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

7 – Lancement du marché public à bons de commande pour la réalisation de campagnes de mesures hydrauliques temporaires sur les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et cours d'eau (Marché n° 06-21-28)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant la réalisation des campagnes de mesures hydrauliques temporaires sur les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et cours d'eau,
- 2- **Prend acte** que le montant prévisionnel des prestations est de 152 050,00 € HT maximum par an, soit un total de 608 200,00 € HT sur la durée globale du marché de quatre ans,
- 3- **Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 617 et au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées chapitre 011, article 617,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce marché public.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 14 juin 2021

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 13/07/2021
Affichée le : 13/07/2021
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 14 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-68

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

8 – Lancement du marché public de travaux pour la réouverture du Petit Rosne sur la commune d'ÉZANVILLE (Opération n° 513)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 08 juin 2021, s'est réuni le lundi 14 juin 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi quatorze juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 08 juin 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Christiane AKNOUCHE, Déléguée de la commune de BAILLET-EN-FRANCE

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Ingrid DE WAZIÈRES (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Patrice PAGNOU (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CARPF : Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

8 – Lancement du marché public de travaux pour la réouverture du Petit Rosne sur la commune d'ÉZANVILLE (Opération n° 513)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le SIAH souhaite lancer des travaux portant sur la réouverture du Petit Rosne à ÉZANVILLE.

Le projet prévoit la réouverture du Petit Rosne sur 220 mètres linéaires en aval du bassin des Bourguignons 1 ayant comme objectif une valorisation écologique et paysagère des sites ainsi qu'une ouverture au public de la rivière passant par la création d'aménagements liés au bien-être et au loisir, à la mobilité et à la sensibilisation environnementale.

Le budget prévisionnel de l'opération est fixé à 1 500 000 € HT.

Le marché public sera lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément à l'article L. 2124-1 du Code de la commande publique.

Les crédits sont inscrits au budget eaux pluviales, chapitre 23, article 2315.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Maurice MAQUIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2124-1 et suivants,

Considérant le projet de réouverture du Petit Rosne à ÉZANVILLE,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux relatifs à la réouverture du Petit Rosne à ÉZANVILLE (Opération n° 513),
- 2- Prend acte** que le montant prévisionnel des prestations est fixé à 1 500 000 € HT,
- 3- Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget principal eaux pluviales, chapitre 23, article 2315,
- 4- Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce marché public.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 14 juin 2021

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 13/07/2021

Affichée le : 13/07/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 14 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-69

PROCEDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIERES

9 – Signature de l'avenant n° 1 de transfert au marché public de location longue durée et d'entretien des véhicules du SIAH (Marché n° 10-20-25)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 08 juin 2021, s'est réuni le lundi 14 juin 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi quatorze juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 08 juin 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Christiane AKNOUCHE, Déléguée de la commune de BAILLET-EN-FRANCE

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Ingrid DE WAZIÈRES (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Patrice PAGNOU (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CARPF : Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

PROCEDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIERES

9 – Signature de l'avenant n° 1 de transfert au marché public de location longue durée et d'entretien des véhicules du SIAH (Marché n° 10-20-25)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 26 juin 2020, le SIAH a signé un marché public avec l'entreprise AGL SERVICES relatif à la location longue durée et à l'entretien des véhicules du SIAH.

L'entreprise AGL SERVICES a fait l'objet d'une restructuration, et il convient donc de transférer les prestations au profit de la société OLINN SERVICES. Ce transfert ne modifie en rien les éléments essentiels du marché public mais constitue une simple mesure de réorganisation interne.

Cette modification est conforme à l'article L. 2194-1-4° du Code de la commande publique.

L'avenant n'a aucune incidence financière sur le marché et les prestations du marché restent inchangées. Il n'a donc pas été soumis à la Commission d'Appel d'Offres.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L. 2194-1-4°,

Vu l'avenant n° 1 de transfert relatif au marché public de prestations de services relatif à la location longue durée et à l'entretien des véhicules du SIAH (Marché n° 10-20-25),

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant ayant pour objet de transférer les prestations à l'entité OLINN SERVICES,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve** l'avenant n° 1 de transfert relatif au marché public de prestations de services relatif à la location longue durée et à l'entretien des véhicules du SIAH (Marché n° 10-20-25),
- 2- Prend acte** que l'avenant n° 1 ne comporte pas d'incidence financière,
- 3- Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 14 juin 2021

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 13/07/2021
Affichée le : 13/07/2021
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 14 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-70

PROCEDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIERES

**10 – Délégation de compétence relative à la passation de la convention de rétrocession des réseaux et des voiries de l'ASL des trois mats avec l'ASL et la commune de PUISEUX-EN-FRANCE
(Convention n° 2021-04-14)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 08 juin 2021, s'est réuni le lundi 14 juin 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi quatorze juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 08 juin 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Christiane AKNOUCHE, Déléguée de la commune de BAILLET-EN-FRANCE

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Ingrid DE WAZIÈRES (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Patrice PAGNOU (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CARPF : Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)
Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

PROCEDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIERES

10 – Délégation de compétence relative à la passation de la convention de rétrocession des réseaux et des voiries de l'ASL des trois mats avec l'ASL et la commune de PUISEUX-EN-FRANCE (Convention n° 2021-04-14)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de ses missions, le SIAH souhaite procéder à la réhabilitation des réseaux de la rue de Frégate, situés sur la commune de PUISEUX-EN-FRANCE. Ces travaux concernent les réseaux d'eaux usées sur 123 mètres linéaires et 18 branchements, ainsi que les réseaux d'eaux pluviales et ses ouvrages annexes sur 278 mètres linéaires et 25 branchements.

Les projets de travaux prévoient de reprendre cette partie en dévoiement pour conserver le massif et les arbres, et de remplacer les canalisations de diamètre 150 millimètres par un diamètre 200 millimètres entre la rue du Galion et le point haut (vers l'éco-quartier de LOUVRES-PUISEUX), le reste des réseaux pouvant être réhabilité par l'intérieur. Certains branchements sont également à remplacer, voire à chemiser. Un hydro curage à blanc de l'ensemble des réseaux sera réalisé avant travaux. La réfection définitive des surfaces, des accotements et les engazonnements sont également pris en compte dans ce projet.

Le projet a été évalué à 200 000,00 € HT, dont le raccordement de l'éco-quartier.

Il apparaît que les réseaux concernés par ces projets de travaux ne font pas partie du réseau public appartenant à la commune de PUISEUX-EN-FRANCE, mais appartiennent à l'ASL des Trois Mats.

Le SIAH n'est pas en mesure de procéder à ces travaux sur des réseaux privés. Il convient donc de procéder à la rétrocession des réseaux avec l'ASL au profit de la commune de PUISEUX-EN-FRANCE. La rétrocession se fait au profit de la commune et non du SIAH afin d'harmoniser le statut juridique des réseaux dans le cadre du transfert de compétence intervenu entre la commune et le SIAH (régime juridique de la mise à disposition selon le Code général des collectivités territoriales).

Dans cette perspective, il convient de donner délégation au Président afin de pouvoir signer ladite convention.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 relatif aux délégations de compétence du Comité Syndical au Président,

Vu les statuts du SIAH,

Considérant le projet de rétrocession des réseaux et des voiries de l'ASL des Trois Mats,

Considérant la nécessité, pour des motifs tirés de la continuité du service public, d'opérer une délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Président du SIAH du Croult et du Petit Rosne,

PROCEDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIERES

10 – Délégation de compétence relative à la passation de la convention de rétrocession des réseaux et des voiries de l'ASL des trois mats avec l'ASL et la commune de PUISEUX-EN-FRANCE (Convention n° 2021-04-14)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Délègue** au Président la compétence pour la passation d'une convention de rétrocession des réseaux et de la voirie de l'ASL des Trois Mats avec l'ASL et la commune de PUISEUX-EN-FRANCE,
- 2- **Précise** qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attribution pourront être prises par son représentant,
- 3- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette délégation de compétences.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 14 juin 2021

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 13/07/2021

Affichée le : 13/07/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 14 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-71

PROCEDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIERES

**11 – Signature de la convention de partenariat avec GRDF pour la visite du site de méthanisation du SIAH
(Convention n° 2021-04-15)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 08 juin 2021, s'est réuni le lundi 14 juin 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi quatorze juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 08 juin 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Christiane AKNOUCHE, Déléguée de la commune de BAILLET-EN-FRANCE

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Ingrid DE WAZIÈRES (Epias-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Patrice PAGNOU (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CARPF : Ramzi ZINAOU (Garges-lès-Gonesse) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

PROCEDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIERES

11 – Signature de la convention de partenariat avec GRDF pour la visite du site de méthanisation du SIAH (Convention n° 2021-04-15)

EXPOSÉ DES MOTIFS

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'organisation de visites guidées pédagogiques du site de méthanisation du SIAH par OTV et GRDF pour les collaborateurs de GRDF et pour les parties prenantes de la filière méthanisation.

OTV exploite, pour le compte du SIAH, un site de méthanisation sur la commune de GARGES-LÈS-GONESSE. Cette unité de méthanisation transforme des intrants organiques en digestat et en gaz vert valorisé en injection dans le réseau de distribution de gaz. Le SIAH et OTV contribuent au développement de la filière méthanisation, notamment au travers d'actions pédagogiques comme l'organisation de visites guidées sur le site.

Acteur de la transition énergétique, GRDF accompagne le développement de la filière biométhane et organise des visites pédagogiques d'unités de méthanisation pour faire connaître la filière à ses collaborateurs et à ses parties prenantes.

Pendant toute la durée du partenariat, les parties s'engagent à définir ensemble un planning des visites du site, à raison de 2 à 3 visites par an, en fonction des besoins de GRDF et des contraintes du SIAH ainsi que d'OTV.

Au titre de la présente convention, GRDF s'engage à verser au SIAH la somme de 250 € HT par groupe et par visite.

Les crédits en recettes sont prévus au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 77, article 7718.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de partenariat avec GRDF pour la visite du site de méthanisation du SIAH,

Vu le projet de convention relative au partenariat avec GRDF pour la visite du site de méthanisation du SIAH,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention,

PROCEDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIERES

11 – Signature de la convention de partenariat avec GRDF pour la visite du site de méthanisation du SIAH (Convention n° 2021-04-15)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la convention n° 2021-04-15 relative de partenariat avec GRDF pour la visite du site de méthanisation du SIAH,
- 2- **Prend acte** que les crédits en recettes sont prévus au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 77, article 7718,
- 3- **Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 14 juin 2021

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité

le : 13/07/2021

Affichée le : 13/07/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 14 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-72

PROCEDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIERES

12 – Signature du procès-verbal de remise en gestion des ouvrages de la ZAC des Frais Lieux - secteur 1 - sur la commune de LOUVRES

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 08 juin 2021, s'est réuni le lundi 14 juin 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi quatorze juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 08 juin 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Christiane AKNOUCHE, Déléguée de la commune de BAILLET-EN-FRANCE

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Ingrid DE WAZIÈRES (Epias-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Patrice PAGNOU (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CARPF : Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

PROCEDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIERES

12 – Signature du procès-verbal de remise en gestion des ouvrages de la ZAC des Frais Lieux - secteur 1 - sur la commune de LOUVRES

EXPOSÉ DES MOTIFS

La ZAC de l'Eco-quartier de LOUVRES et PUISEUX-EN-FRANCE dite des « Frais-Lieux » a été créée par arrêté préfectoral en date du 14 avril 2011, suite aux avis favorables de la Communauté de Communes Roissy Porte de France (aujourd'hui Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France) et des Communes de LOUVRES et de PUISEUX-EN-FRANCE.

Pour permettre la réalisation de l'ensemble des infrastructures au cœur de la ZAC, les Communes de LOUVRES et PUISEUX-EN-FRANCE ainsi que la Communauté de Communes Roissy Porte de France ont transféré leur maîtrise d'ouvrage respectivement les 7 décembre, 18 décembre et 11 décembre 2012.

Les communes sont tenues de reprendre les ouvrages réalisés par l'aménageur tels qu'ils figurent dans le Plan d'Equipement Public approuvé pour la ZAC. La collectivité ne peut pas refuser la remise d'un ouvrage mais peut, à l'occasion des opérations de remise, formuler des réserves et inviter l'aménageur à remédier aux défauts constatés.

L'autorité compétente pour les réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, destinataire des ouvrages, est la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France par l'intermédiaire de son gestionnaire, le SIAH du Croult et du Petit Rosne.

Le présent procès-verbal a pour objet de constater la remise en gestion à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France du réseau d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du premier secteur d'aménagement du Quartier dit des Frais-Lieux à LOUVRES.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de remise en gestion des ouvrages de la ZAC des Frais Lieux - secteur 1 sur la commune de LOUVRES,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer le procès-verbal de remise en gestion des ouvrages de la ZAC des Frais Lieux - secteur 1 sur la commune de LOUVRES,

PROCEDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIERES

12 – Signature du procès-verbal de remise en gestion des ouvrages de la ZAC des Frais Lieux - secteur 1 - sur la commune de LOUVRES

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** le procès-verbal de remise en gestion des ouvrages de la ZAC des Frais Lieux secteur 1, sur la commune de LOUVRES,
- 2- **Et autorise** le Président à signer le procès-verbal et tous les actes relatifs à ce procès-verbal.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 14 juin 2021

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 13/07/2021

Affichée le : 13/07/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 14 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-73

PROCEDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIERES

13 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public à bons de commande pour la réalisation de prestations de coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (Marché n° 11-21-51)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 08 juin 2021, s'est réuni le lundi 14 juin 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi quatorze juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 08 juin 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Christiane AKNOUCHE, Déléguée de la commune de BAILLET-EN-FRANCE

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Ingrid DE WAZIÈRES (Epias-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Patrice PAGNOU (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CARPF : Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

PROCEDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIERES

13 – Lancement de la procédure d’attribution et signature du marché public à bons de commande pour la réalisation de prestations de coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (Marché n° 11-21-51)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Afin d’assister le SIAH dans l’organisation de la coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (mission SPS) dans le cadre des opérations de travaux, il est nécessaire de nommer un Coordonnateur de Sécurité.

Le Syndicat doit donc procéder, dans le respect des règles relatives à la commande publique, à la passation d'un nouveau marché.

Le marché prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans montant maximum ou minimum et sera lancé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1 et L. 2125-1 du Code de la commande publique.

Ce marché entrera en vigueur à compter de sa date de notification pour une durée d’un an reconductible trois fois, soit une durée globale de quatre ans.

Les crédits sont inscrits au budget eaux pluviales, chapitre 23, article 2315.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2124-1 et suivants,

PROCEDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIERES

13 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public à bons de commande pour la réalisation de prestations de coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (Marché n° 11-21-51)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public à bons de commande pour la réalisation de prestations de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (Marché n° 11-21-51),
- 2- **Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget eaux pluviales, chapitre 23, article 2315,
- 3- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce marché public.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 14 juin 2021

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité

le : 13/07/2021

Affichée le : 13/07/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 14 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-74

PROCEDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIERES

14 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public de prestations intellectuelles relatives à la réalisation d'une Étude De Danger (EDD) des aménagements hydrauliques du SIAH (Marché n° 11-21-53)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 08 juin 2021, s'est réuni le lundi 14 juin 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi quatorze juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 08 juin 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Christiane AKNOUCHE, Déléguée de la commune de BAILLET-EN-FRANCE

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Ingrid DE WAZIÈRES (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Patrice PAGNOU (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CARPF : Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

PROCEDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIERES

14 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public de prestations intellectuelles relatives à la réalisation d'une Étude De Danger (EDD) des aménagements hydrauliques du SIAH (Marché n° 11-21-53)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le SIAH souhaite lancer un marché public de prestations intellectuelles afin de réaliser une Étude De Danger (EDD) de certains aménagements hydrauliques du SIAH, comme demandé par la législation en vigueur.

Le montant prévisionnel du marché est fixé à 300 000,00 € HT.

Le marché public sera lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément à l'article L. 2124-1 du Code de la commande publique.

Les crédits sont inscrits au budget principal eaux pluviales, chapitre 20, article 2031.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2124-1 et suivants,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public de prestations intellectuelles relatives à la réalisation d'une étude de danger des aménagements hydrauliques du SIAH (Marché n° 11-21-53),
- 2- Prend acte** que le montant prévisionnel du marché est fixé à 300 000,00 € HT,
- 3- Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget principal eaux pluviales, chapitre 20, article 2031,
- 4- Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce marché public.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 14 juin 2021

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité

le : 13/07/2021

Affichée le : 13/07/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 14 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-75

RESSOURCES HUMAINES

15 – Création d'un emploi permanent à temps complet de Responsable Comptabilité-Finances et Ressources Humaines

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 08 juin 2021, s'est réuni le lundi 14 juin 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi quatorze juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 08 juin 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Christiane AKNOUCHE, Déléguée de la commune de BAILLET-EN-FRANCE

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Ingrid DE WAZIÈRES (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Patrice PAGNOU (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CARPF : Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

RESSOURCES HUMAINES

15 – Création d'un emploi permanent à temps complet de Responsable Comptabilité-Finances et Ressources Humaines

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de l'évolution territoriale et notamment des conséquences de la loi NOTRe, le Syndicat mixte des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) a été amené à consacrer l'exercice de la compétence GÉMAPI dans ses statuts et à développer la compétence gestion des eaux pluviales urbaines, de collecte des eaux usées, d'assainissement non collectif.

Ainsi, le SIAH a pris la compétence collecte des eaux pluviales et des eaux usées de 22 communes au 1^{er} janvier 2020.

Par ailleurs, il est à noter une montée en puissance du rythme des projets visant notamment à la restauration du bon potentiel écologique des rivières : projets de réouverture et de restauration des rivières, mise en conformité des branchements, renouvellements des réseaux communaux et intercommunaux d'eaux usées.

Ces enjeux, actés lors des orientations budgétaires de ces dernières années, s'accompagnent d'une évolution de l'organisation humaine de la collectivité qui passe notamment par un nécessaire renforcement des services Ressources Humaines et Comptabilité-Finances.

Dans ce contexte, il est proposé de créer un emploi permanent à temps complet de Responsable Comptabilité-Finances et Ressources Humaines, sur l'un des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Les crédits sont prévus au budget eaux pluviales GÉMAPI, chapitre 012, articles 64111 et 64131.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-683 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié par le décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet de Responsable Comptabilité-Finances et Ressources Humaines, sur l'un des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

RESSOURCES HUMAINES

15 – Création d'un emploi permanent à temps complet de Responsable Comptabilité-Finances et Ressources Humaines

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Crée** un emploi permanent à temps complet de Responsable Comptabilité-Finances et Ressources Humaines, sur l'un des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- 2- **Précise** qu'en cas de recherche infructueuse, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel, en application de l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- 3- **Prend acte** que les crédits sont prévus au budget eaux pluviales GÉMAPI, chapitre 012, articles 64111 et 64131,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette création d'emploi.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 14 juin 2021

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité

le : 13/07/2021

Affichée le : 13/07/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 14 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-76

RESSOURCES HUMAINES

16 – Modification du tableau des effectifs

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 08 juin 2021, s'est réuni le lundi 14 juin 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi quatorze juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 08 juin 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Christiane AKNOUCHE, Déléguée de la commune de BAILLET-EN-FRANCE

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Ingrid DE WAZIÈRES (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Patrice PAGNOU (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CARPF : Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

RESSOURCES HUMAINES

16 – Modification du tableau des effectifs

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois à temps complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de permettre la mise à jour du tableau dès qu'intervient un changement dans les effectifs.

Le tableau des effectifs ci-après fait état de la situation projetée au 14 juin 2021 avec les mouvements suivants :

Le recrutement par voie contractuelle, d'une technicienne écologue au service Urbanisme et Milieu naturel et d'un gestionnaire foncier au service Foncier, ainsi que la création d'un emploi de responsable comptabilité, finances, ressources humaines. Cet emploi n'est pas intégré dans le tableau des effectifs dans la mesure où il concerne plusieurs grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Grade	Cat.	Postes ouverts	Titulaires/stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
<u>Emplois de Direction</u>					
Directeur Général	A	1	1		
Directeur Général Adjoint	A	2	1	1	
Total emplois de direction		3	2	1	0

Grade	Cat.	Postes ouverts	Titulaires/stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
<u>Filière Administrative</u>					
Attaché Hors Classe	A	1	1		
Attaché	A	4	2	1	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1		
Rédacteur	B	1		1	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	3	3		
Adjoint administratif. Principal 2 ^{ème} classe	C	2	2		
Adjoint administratif	C	7	5	2	
Total filière administrative		19	14	4	1

Grade	Cat.	Postes ouverts	Titulaires/stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
<u>Filière Technique</u>					
Ingénieur en chef	A +	1	1		
Ingénieur principal	A	2	2		
Ingénieur	A	9	4	4	1
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1		
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	B	14	2	8	4
Technicien	B	2	1	1	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2		
Adjoint technique	C	9	7	2	
Total filière technique		40	20	16	4

Total général		62	36	20	5
----------------------	--	-----------	-----------	-----------	----------

RESSOURCES HUMAINES

16 – Modification du tableau des effectifs

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte de la modification intervenue dans la structure de son personnel,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Approuve le tableau des effectifs ci-dessus en vigueur au 14 juin 2021,

2- Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs au tableau des effectifs.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 14 juin 2021

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité

le : 13/07/2021

Affichée le : 13/07/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.